

# IDENTITÉ PLURIELLE PLURALITÉ DES IDENTITÉS

Conférences et débats  
du colloque scientifique et universitaire  
tenu à l'Université de Neuchâtel  
le 12 juillet 2002

*sous la direction de*

Jean-Jacques Aubert,  
Pierre Cochand,  
Pascal Singy  
et  
Christian Verdon

Université de Neuchâtel

Lesbian & Gay Pride 02

Neuchâtel 2003

## ENTRE IDENTITÉ ET ALTÉRITÉ : L'HOMOSEXUALITÉ D'UN POINT DE VUE BIBLIQUE ET THÉOLOGIQUE

*Pierre Bühler*

### Remarques introductives

#### a) Mon ancrage

En remerciant les organisateurs de ce colloque d'y avoir réservé une place pour un apport théologique, j'aimerais tout d'abord commencer par préciser le point de vue à partir duquel je parlerai. Dans le cadre d'un travail interdisciplinaire, il est important de spécifier l'ancrage d'une démarche, afin d'en dégager d'emblée les enjeux. Je ne suis pas moi-même homosexuel, mais je connais des personnes qui le sont dans mon entourage, et parmi elles, des personnes qui ont accompli une formation théologique et qui envisagent de devenir pasteur ou pasteure, s'inquiétant de savoir quelle place pourra leur être réservée dans les Eglises. A cela s'ajoute pour moi un travail intense mené sur la question : dans le cadre de la Commission théologique de la FEPS (Fédération des Eglises protestantes de la Suisse), j'ai participé, durant ces quatre dernières années, à une évaluation théologique détaillée des prises de position des Eglises protestantes suisses sur le sujet de l'homosexualité<sup>1</sup>. Les Eglises se trouvent confrontées au problème par le biais de personnes homosexuelles souhaitant accomplir un ministère en leur sein ou de couples homosexuels souhaitant obtenir une bénédiction de leur union dans le cadre d'une célébration liturgique. Même si la confession protestante s'avère être la plus ouverte à cet égard, il est tout de même frappant de voir se manifester de grandes divergences dans la manière d'aborder la question, notamment entre la Suisse romande et la Suisse alémanique (cette dernière étant de loin plus tolérante et plus innovatrice). Ces contacts et travaux personnels sont à l'arrière-plan de ce que je présente ici.

#### b) Ambiguïté de la religion

Comme nous aurons encore l'occasion de le voir, en matière d'homosexualité, la religion a joué un rôle ambigu. D'une part, elle a alimenté une longue tradition de condamnation et donc aussi d'exclusion. Aujourd'hui

<sup>1</sup> Pour les résultats de cette évaluation, cf. I. GRAESSLÉ/P. BÜHLER/CHR. D. MÜLLER (éd.), *Qui a peur des homosexuel-les? Evaluation et discussion des prises de position des Eglises protestantes de Suisse*, Genève, Labor et Fides, 2001 (l'ouvrage existe également en version allemande). Sous un angle plus théologique et moins en lien avec la réalité ecclésiale, cf. également F. DERMANGE/C. EHRWEIN/D. MÜLLER (éd.), *La reconnaissance des couples homosexuels. Enjeux juridiques, sociaux et religieux*, Genève, Labor et Fides, 2000.

encore, d'ailleurs, diverses Eglises développent un discours dont la trame essentielle est le langage de la condamnation ou, sous une forme plus douce, celui de l'invitation lancée aux personnes homosexuelles à se convertir au mode de vie hétérosexuel, jugé seul conforme à la foi chrétienne. D'autre part, il faut souligner aussi que maints lieux d'Eglise ont contribué à susciter des ouvertures par rapport à la question de l'homosexualité. Ainsi, il a été possible de parler de ce sujet dans des lieux de formation des Eglises suisses alémaniques bien avant qu'il puisse en être question dans l'espace public. Il en va de même pour le lancement de groupes d'intérêts comme par exemple « Chrétiens et homosexuels ». Il n'est donc pas toujours facile de faire la juste part des choses.

### c) Identité et altérité – face à l'altérité de Dieu

Notre colloque inscrit au cœur de la question de l'homosexualité le problème de l'identité, en parlant d'identité plurielle et de pluralité des identités. Je reprends cet aspect, en le nouant avec celui de l'altérité, pour poser la question de savoir quelle est la part de l'autre dans mon identité. On reproche souvent à l'homosexualité, conformément à la racine « homo », de ne rechercher que le semblable, le même, de ne voir en l'autre qu'un autre moi-même, et donc de n'avoir qu'une notion bien appauvrie de l'altérité, parce qu'elle ne parvient pas à intégrer l'autre d'autre sexe. Puisque mon apport est celui d'un théologien, j'aborderai cette question de l'identité et de l'altérité sous l'angle d'une autre altérité, pour ainsi dire l'altérité d'un autre Autre, avec A majuscule, l'altérité de Dieu et ses effets possibles sur la place de l'autre humain dans mon identité.

Telles sont les perspectives à partir desquelles j'aimerais développer mon sujet, et je le ferai en quatre temps. Quand on s'intéresse à la position chrétienne concernant l'homosexualité, on vient d'abord buter sur les textes bibliques. C'est donc par là que je commencerai, en ne les prenant pas seulement d'un point de vue strictement historique, mais en tentant plutôt de mesurer leurs effets jusque dans le présent<sup>2</sup>. J'esquisserai à partir de là quelques enjeux anthropologiques concernant l'identité et l'altérité, pour distinguer ensuite différents fondements théologiques possibles à nos discours. Je terminerai en suggérant, à titre de pistes de réflexion, quelques ouvertures possibles du point de vue des convictions, des mentalités et des institutions<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Mon collègue Jean-Jacques Aubert présente une très bonne interprétation historique des principaux textes bibliques dans sa contribution à ce recueil.

<sup>3</sup> Cet exposé reprend certains éléments d'un autre exposé, présenté dans le cadre d'une journée de formation de la Faculté de théologie de Lausanne et de la Société vaudoise de théologie, sur le thème « L'Eglise et les couples homosexuels », le 2.5.2002.

## 1. En écho aux textes bibliques

Pendant de nombreux siècles, la réflexion chrétienne sur l'homosexualité s'est faite en écho aux textes bibliques de référence, et ces derniers ont été lus comme des textes la condamnant sans retour. Aujourd'hui, une interprétation plus soignée fait intervenir un certain nombre de correctifs, qui permettent de prendre distance à l'égard du langage de la stricte condamnation.

### a) Tâches d'interprétation

Commençons par quelques considérations d'herméneutique<sup>4</sup>. Quand les débats sont passionnés et les enjeux émotionnellement chargés, la tentation est grande de durcir nos références à l'Écriture sainte. Ainsi, aujourd'hui, il n'est pas rare de voir des chrétiennes et chrétiens reprendre de manière immédiate les condamnations prononcées dans les textes bibliques, faisant de ces textes des sentences contraignantes<sup>5</sup>. A ce durcissement, on pourra répliquer par un rejet en bloc, déclarant que les textes bibliques sont définitivement surannés, dépendants d'un contexte culturel dépassé, et qu'il serait donc ridicule de vouloir en tenir compte aujourd'hui.

Si l'on veut tenter d'échapper à cette fausse alternative, il faut accepter de se confronter à un certain nombre de tâches d'interprétation. Il faut tout d'abord établir clairement quels textes peuvent entrer en ligne de compte et ce qu'ils veulent énoncer précisément, pour ne pas tomber dans le danger de les surinterpréter. Parallèlement, il conviendra de ne pas les arracher à leur contexte immédiat pour en faire des sentences isolées. Plus globalement, on tiendra compte aussi du contexte historique et culturel dans lequel ils ont été produits, ainsi que de leur genre littéraire, car de leur forme dépend aussi leur sens. Enfin, il faudra également discuter de manière critique la portée et les implications des énoncés des textes, en tenant compte de la distance historique qui nous sépare d'eux, respectant le fait que le bien-fondé des textes n'est pas d'emblée acquis, mais peut faire l'objet d'une libre discussion. C'est sur ce chemin qu'il faut s'engager si l'on veut éviter l'alternative stérile d'une reprise en bloc ou d'un rejet en bloc !

<sup>4</sup> Pour une petite méthodologie de la lecture des textes bibliques en matière d'homosexualité, cf. dans le livre cité ci-dessus (note 1), P. RONDEZ/K. HALDIMANN, « Le débat sur l'homosexualité et la Bible. Observations exégétiques », pp. 41-58.

<sup>5</sup> A titre d'exemple, on peut citer la prise de position de l'Eglise évangélique libre de Genève, reprenant de manière immédiate la condamnation biblique pour dire que l'homosexualité constitue aujourd'hui encore « une abomination ». Pour cette Eglise, même si nous acceptons et aimons les personnes homosexuelles, l'homosexualité elle-même ne saurait être tolérée.

## b) Peu de textes, et relativement peu spécifiques

Lorsqu'on considère les données textuelles, on doit tout d'abord constater qu'il n'y a que peu de textes bibliques sur la question, et qu'en plus ils sont relativement peu spécifiques, c'est-à-dire qu'ils condamnent les pratiques homosexuelles dans le cadre de catalogues de manquements plus vastes, souvent formulés de manière un peu stéréotypée. Globalement, il en va plus de désordres variés mettant en péril la communauté que de l'homosexualité en tant qu'orientation sexuelle spécifique, en tant que manière de concevoir une vie à deux sous le signe de l'amour, de la fidélité, qu'il s'agirait de juger comme telle. C'est ce que manifeste d'emblée, sous une forme narrative, le texte de Genèse 19, 4-11, racontant la dépravation des habitants de Sodome et Gomorrhe, qui mettent en péril le principe fondamental de l'hospitalité en voulant abuser des hôtes de Loth. Ce motif est repris dans Juges 19, 22-30, racontant cette même dépravation chez les fils de Benjamin à Guivéa. D'un point de vue narratif, nous n'avons plus guère qu'un seul récit qui touche notre thème, mais de manière peut-être indirecte seulement : le statut de l'amitié entre David et Jonathan dans 1 Samuel 18-20 est contesté ; en tous les cas, s'il s'agit d'une homophilie, elle nous est racontée de manière très positive, sans aucun jugement moral.

Mais le texte le plus percutant de l'Ancien Testament est constitué par deux passages du code de sainteté (Lévitique 17-26), formulant de manière lapidaire la condamnation des pratiques homosexuelles : « Tu ne coucheras pas avec un homme comme on couche avec une femme ; ce serait une abomination. [...] Quand un homme couche avec un homme comme on couche avec une femme, ce qu'ils ont fait tous les deux est une abomination ; ils seront mis à mort, leur sang retombe sur eux. » (Lévitique 18, 22 et 20, 13) Ici aussi, il convient de souligner que cette condamnation figure dans une longue liste de condamnations portant sur des pratiques très diverses, en particulier diverses formes d'inceste et de rapports avec des animaux. Mais dans le contexte plus large du Lévitique, on peut signaler, à titre de curiosité, que le fait de semer deux semences différentes dans un même champ fait l'objet d'une condamnation comparable, de même que le fait de manger des animaux aquatiques sans nageoires ni écailles ! Dans le cadre plus précis des règles de sainteté liées à la sexualité, on peut dire que le souci premier est d'empêcher certains désordres perturbant la coexistence respectueuse dans la communauté.

Les textes du Nouveau Testament sont encore moins spécifiques. La pratique homosexuelle y est mentionnée dans le cadre de catalogues de vices regroupant toutes sortes de manquements caractérisant une vie déréglée, sans beaucoup de nuances. C'est le cas notamment de 1 Corinthiens 6, 9 et de 1 Timothée 1, 10. Dans le premier de ces passages, les « pédérastes » (littéralement : « ceux qui couchent avec des hommes ») figurent parmi les

débauchés, les idolâtres, les adultères, les voleurs, les accapareurs, les ivrognes, les calomnieurs et les filous. Le texte le plus explicite est celui de Romains 1, 26-27, mais on signalera d'emblée que lui aussi s'inscrit dans un catalogue où les pratiques homosexuelles sont condamnées au même titre que l'injustice, la perversité, la cupidité, la méchanceté, l'envie, le meurtre, la querelle, la ruse, la dépravation et la diffamation (Romains 1, 29). La pratique homosexuelle y est présentée comme un égarement contre nature résultant du fait que les êtres humains n'ont pas rendu à Dieu la gloire qui lui revenait, ont échangé sa vérité contre le mensonge, adoré et servi la créature au lieu du créateur : « C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions avilissantes : leurs femmes ont échangé les rapports naturels pour des rapports contre nature ; les hommes de même, abandonnant les rapports naturels avec la femme, se sont enflammés de désir les uns pour les autres, commettant l'infamie d'homme à homme et recevant en leur personne le juste salaire de leur égarement. » Encore une fois, il n'en va pas de dire ce qu'il faut penser de la possibilité pour deux êtres de même sexe de partager un projet de vie, de vivre ensemble dans le respect et la fidélité, mais bien plutôt d'évoquer un égarement, un aveuglement, fruit d'un manque de discernement religieux.

## c) Des effets durables : une tradition d'exclusion

Ces trois textes les plus explicites, les deux passages de Lévitique 18 et 20 et le passage de Romains 1, ont eu des effets douloureux à travers l'histoire : ils ont alimenté, au fil des siècles, une longue tradition de condamnation et donc aussi de répression, de persécution. Et pourtant, ils ne sont guère explicites, ni très spécifiques. C'est peut-être l'indice que d'autres aspects sont en jeu, qui ne touchent pas d'abord les textes de référence en eux-mêmes, mais qui, parce qu'ils sont habités de convictions très fortes, viennent soudain donner du poids à des textes somme toute assez peu significatifs. Il faut bien le dire, les textes ont souvent été utilisés plutôt qu'interprétés<sup>6</sup>, utilisés pour étayer certaines idées déjà acquises, souvent par d'autres biais, certains héritages culturels, voire certains partis pris, certains préjugés, et c'est donc à ce niveau qu'il faut poursuivre notre réflexion.

## 2. Quelques enjeux d'identité et d'altérité

Comme le montre le chapitre précédent, l'usage des textes bibliques n'est jamais strictement neutre, mais bien au contraire guidé par certaines convictions. Si nous voulons prendre un peu de distance par rapport aux débats, parfois vifs, sur les textes, il nous faut prendre conscience de certains enjeux qui sont de nature *anthropologique*, c'est-à-dire qui touchent à nos

<sup>6</sup> J'emprunte cette distinction entre « interpréter » et « utiliser » à Umberto Eco.

conceptions de l'être humain, et qui influent ainsi sur notre relecture des textes<sup>7</sup>.

a) La réalité de la différence sexuelle et la variété des orientations sexuelles

Jusque dans des données biologiques et physiologiques difficilement réfutables, la réalité humaine, comme celle d'autres animaux (au sens littéral du terme : comme celle d'autres « êtres animés »), est marquée par la différence sexuelle. Elle habite l'être humain, jusque dans son corps, qui est un corps sexué, même s'il peut faire aujourd'hui l'objet d'interventions chirurgicales ou hormonales modifiant les composantes de cette détermination. L'être humain est mâle et femelle, pour le dire de manière prosaïque, et en parlant d'*anthropologie*, on inscrit dans cet *anthropos* la différence entre *aner* (andrologie !) et *gyne* (gynécologie !) comme une différence constitutive.

Mais cette donnée fondamentale, relevant de l'anthropologie philosophique, ne résout pas d'emblée le problème de la variété des orientations sexuelles. En effet, on pourrait être tenté de déduire de la différence sexuelle que l'attraction *naturelle* est l'attraction hétérosexuelle, allant de l'homme à la femme et inversement. C'est ce présupposé qui permet à l'apôtre Paul de déclarer les rapports de femme à femme ou d'homme à homme comme des rapports « contre nature » (*para physin*). Signalons en passant qu'à cet égard, Paul est en bonne compagnie, puisque les psychologues et les psychiatres ont longtemps considéré l'homosexualité comme un comportement déviant : elle n'a été retirée de la liste des maladies psychiques qu'en 1993 !

On semble s'accorder aujourd'hui, dans les sciences humaines notamment, sur le fait qu'il n'y a pas d'automatisme allant de la donnée anthropologique de la différence sexuelle à la détermination concrète de l'orientation sexuelle. Cette dernière connaît une variété indépendante de la détermination physiologique : hétérosexualité, homosexualité, bisexualité. Il en résulte d'emblée qu'il est difficile de comprendre la genèse et la constitution des orientations sexuelles. Peut-on parler de « prédisposition », utilisant un langage médical qui n'est pas sans dangers, et si oui, doit-on la considérer comme innée ou acquise ? Est-elle donnée « par nature » (encore elle, mais cette fois inversée !) ou naît-elle par l'influence du milieu social ? Ces questions demeurent ouvertes pour une large part, et il semble bien qu'un seul consensus se dégage dans les sciences humaines, à savoir que la genèse des orientations sexuelles est une réalité plurifactorielle !

<sup>7</sup> A titre de complément sur ce point, cf. dans l'ouvrage cité ci-dessus (note 1), I. GRAESSLÉ, « Différentes images de l'être humain : évaluation des enjeux anthropologiques », pp. 59-70.

b) Entre normalité et normativité

Le fait de distinguer des comportements « naturels » et des comportements « contre nature » constitue un jugement fort, difficilement justifiable sur la base des données actuelles. Le soupçon que le concept de nature pourrait être culturellement déterminé est un soupçon légitime. Si nous voulons tenir compte de la variété d'orientations évoquée dans les sciences humaines, nous pourrions atténuer cette opposition trop forte en disant qu'il revient à l'hétérosexualité le statut d'une *relative normalité*, puisque l'homosexualité demeure le fait d'une minorité (estimée à environ 5-10% de la population).

Or il se trouve que, dans les convictions et les mentalités, cette relative normalité peut facilement s'ériger en *normativité*. Le comportement *normal* devient alors *normatif*, et le comportement relativement anormal subit la loi de l'exclusion, jusque sous la forme de la répression et de la persécution, jadis et aujourd'hui encore.

La distinction entre relative normalité et normativité forte me paraît utile dans l'effort de dédramatiser les débats. On signalera d'ailleurs que la Bible est elle aussi traversée par cette nuance. Dans le code de sainteté déjà cité, la pratique homosexuelle est clairement condamnée comme dérèglement, parmi de nombreuses autres relations anormales. Mais lorsque la Bible nous décrit, dans ses grandes narrations, les différentes formes de coexistence qu'on a pu connaître au sein du peuple d'Israël, elle signale une grande multiplicité, sans établir beaucoup de normativité, et même l'inceste, sinon sévèrement condamné, a parfois sa place « relativement normale » dans cette réalité bigarrée, comme l'illustre l'épisode des filles de Loth, enivrantes leur père pour faire l'amour avec lui à son insu pour le bien de la procréation (Genèse 19, 30-38) !

c) Chances et excès de l'altérité

On peut exprimer la même problématique en termes d'altérité. Bien évidemment, l'altérité peut être désignée comme une chance essentielle des rapports interpersonnels : il m'est donné d'aller à la rencontre de l'autre et de me laisser enrichir par son altérité. Lorsque l'hétérosexualité s'érige en normativité, cette altérité du partenaire se trouve liée à la différence sexuelle, et parfois même tout simplement réduite à elle. Il n'y aurait dès lors de véritable altérité que dans la relation hétérosexuelle. Une telle conception peut conduire par durcissement à l'exclusion de toute autre forme de relation. Paradoxalement, parce qu'on a unilatéralement défini l'altérité par la différence sexuelle, on est finalement amené à exclure toute autre altérité,

notamment l'altérité que pourrait constituer la relation homosexuelle. C'est ce que j'appelle ici l'excès de l'altérité.

Ce dernier repose d'ailleurs sur un pari risqué, à savoir que la relation hétérosexuelle serait toujours, pour ainsi dire « par nature », placée sous le signe de l'altérité. Comme si l'hétérosexualité nous empêchait toujours de réduire l'autre à un simple *alter ego* et nous protégeait de la logique du même, qui serait le propre de la relation homosexuelle. En réduisant l'altérité excessivement à la seule différence des sexes, on réduit finalement tout le monde au même de l'hétérosexualité !

#### d) Relais socio-institutionnels

Les enjeux au plan des conceptions de l'être humain ne sont jamais indépendants des jeux institutionnels. Les convictions anthropologiques ont leurs relais institutionnels, et il convient d'évoquer cet aspect, au terme de ce chapitre. Dans la tradition des sociétés occidentales marquées par l'héritage judéo-chrétien, c'est l'institution juridico-sociale du mariage qui constitue la marque institutionnelle de la normativité de l'hétérosexualité et de l'exclusion de l'homosexualité<sup>8</sup>. On signalera toutefois qu'à cet égard, des ouvertures semblent se dessiner, alimentées par une crise générale de l'institutionnalisation des relations sexuelles. En effet, le mariage selon les règles du couple et de la famille sous leur forme traditionnelle est côtoyé par d'autres formes de coexistence : concubinage, famille monoparentale, famille recomposée, couple séparé ou divorcé, etc. Les discussions en cours au sujet du partenariat enregistré manifestent une volonté d'offrir aux couples homosexuels une institutionnalisation de leur relation. C'est une institutionnalisation comparable sur le plan de l'Eglise que visent les couples souhaitant obtenir une bénédiction de leur union, et les Eglises hésitent à l'accorder parce qu'elle pourrait entrer en concurrence plus ou moins nette avec l'institutionnalisation ecclésiale accordée traditionnellement à l'union hétérosexuelle dans la cérémonie religieuse du mariage, sacrement selon l'Eglise catholique, bénédiction nuptiale selon les Eglises protestantes.

### 3. Différents fondements théologiques en débat ?

Pour mon troisième temps de réflexion, je reviens à la théologie. En effet, les discussions anthropologiques esquissées au point précédent ont aussi leurs relais en théologie, et on peut envisager que la théologie viendra

<sup>8</sup> Pour cet aspect du point de vue des prises de position des Eglises suisses, cf. dans l'ouvrage cité en note 1, la contribution des éthiciens, C. EHRWEIN et D. MÜLLER, « Éthique du mariage et des autres formes de coexistence humaine », pp. 87-101, et celle de la juriste, A. GEISSBÜHLER, « Le débat sur la reconnaissance des couples homosexuels dans l'Eglise. Réflexions d'un point de vue juridique », pp. 113-135.

appuyer l'un ou l'autre modèle d'altérité, renforcer ou affaiblir certaines normativités. Il nous faut donc sonder le terrain des possibles solidarités entre théologie et anthropologie, entre notre conception de Dieu et notre conception de l'être humain.

#### a) Théologie de la création : la différence sexuelle comme indice de l'altérité divine

Dans la position classique de l'Eglise catholique-romaine et des Eglises orthodoxes d'Orient ainsi que dans certaines positions protestantes, on peut constater une alliance solide entre une théologie de la création et la normativité forte de l'hétérosexualité, au dépens de l'homosexualité. Cette justification créationnelle de l'hétérosexualité repose sur deux textes du début de la Genèse dont on peut se demander s'ils n'ont pas agi beaucoup plus en défaveur de l'homosexualité que les condamnations du Lévitique et de l'épître aux Romains. Toujours est-il qu'ils permettent de fonder et la différence sexuelle et l'orientation hétérosexuelle sur le projet fondamental du créateur qui, en créant des humains à son image, les crée mâle et femelle, homme et femme : « Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa ; mâle et femelle il les créa. Dieu les bénit et leur dit : « Soyez féconds et prolifiques, remplissez la terre et dominez-la. [...] » » (Genèse 1, 27-28) Dans le deuxième récit de création (Genèse 2), la chose est un peu moins claire, car le créateur commence par créer l'homme seul. Parce que celui-ci souffre de sa solitude, le créateur cherchera des solutions, les animaux d'abord, puis finalement une compagne, seule véritable solution à tous ses problèmes de solitude : « L'homme s'écria : « Voici cette fois l'os de mes os et la chair de ma chair, celle-ci, on l'appellera femme car c'est de l'homme qu'elle a été prise. »<sup>9</sup> Aussi l'homme laisse-t-il son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et ils deviennent une seule chair. » (Genèse 2, 23-24) Ainsi se trouve fondée, à une place de premier plan, la normativité de l'orientation hétérosexuelle, et les textes que je viens de citer reviennent souvent dans les liturgies de mariage. L'altérité inscrite dans la différence des sexes devient ainsi l'indice de l'altérité divine du créateur. Le texte de Genèse 1 l'exprime clairement : le fait d'être à l'image de Dieu s'associe étroitement avec le fait d'être mâle et femelle. C'est pourquoi l'homosexualité, par son manque d'altérité, s'inscrit en faux contre le projet du créateur et relève donc de la perspective du péché<sup>10</sup>. Il en résulte, dans cette conception, qu'il faut accueillir et reconnaître

<sup>9</sup> Jeu de mots intraduisible en hébreu, entre *isha* (femme) et *ish* (homme).

<sup>10</sup> A titre d'exemple: on trouve cette argumentation chez E. FUCHS, « Confession du péché et responsabilité éthique », *Lumière et vie*, N° 185, 1987, pp. 31-40. En débat avec cette position, en s'inspirant d'un point de vue psychanalytique: J. ANSALDI, « Entre l'interdit et la complicité: la place de l'homosexualité dans l'éthique chrétienne », *Etudes théologiques et religieuses*, 62e année, 1987, pp. 209-222; cf. aussi le point de vue de la personne homosexuelle dans *Qui a peur des homosexuel-les ?* (cf. note 1), « L'amour peut-il être un péché...? », pp. 195-211.

les personnes homosexuelles, mais qu'on ne peut pas « consentir à faire d'une union homosexuelle le signe d'un lieu de vérité qui renvoie à Dieu et appelle sa bénédiction »<sup>11</sup>.

b) La procréation comme « transcendance » de la sexualité

Avec cette argumentation créationnelle s'associe, surtout du côté catholique et orthodoxe, un fort accent sur la procréation comme perspective fondamentale de la relation homme – femme : « Soyez féconds et prolifiques, remplissez la terre [...] ». Ainsi, la sexualité se trouve « transcendée » par la procréation, qui vient la structurer, la réguler par l'orientation sur le *tiers* de la progéniture, de la descendance (souci fondamental dans l'Ancien Testament !). Il en résulte indirectement un redoublement de l'exclusion de l'homosexualité, qui ne dispose pas de ce *tiers* du don de la vie. Cela pourrait aussi expliquer, dans la logique de l'exclusion, la très vive résistance qui se dresse contre la possibilité de réfléchir posément et sereinement à la question de l'adoption d'enfants par des couples homosexuels.

c) Une autre piste : ambiguïté de la sexualité

Y a-t-il une autre théologie possible, qui permettrait peut-être de relativiser la forte normativité de l'hétérosexualité ? Un modèle qui permettrait peut-être d'envisager de manière plus ouverte la variété des orientations sexuelles ? Pour ouvrir cette autre piste, j'aimerais reprendre, un peu paradoxalement, les passages bibliques condamnant les pratiques homosexuelles. A leur manière relativement stéréotypée et peu spécifique, ils abordent la question non plus sur le plan d'une théologie de la création idéalisant la sexualité, mais bien plutôt sur le plan des désordres, des dérèglements, des débordements, et fixent des règles pour préserver la coexistence dans la communauté de vie. Ils savent donc que la sexualité peut être exposée au mal, à la violence, aux rapports de domination, de possession et d'exploitation. Pour le dire autrement : à travers leurs catalogues de condamnations formulées à l'emporte-pièce, ils soulignent de manière réaliste l'ambiguïté fondamentale de la sexualité, avec ses chances et ses risques, ses promesses et ses menaces, ses libertés et ses esclavages.

A l'égard de cette réalité ambiguë, il convient de nous poser la question de l'usage que nous voulons en faire, la question du rapport que nous voulons instaurer avec elle. Est-ce que nous nous laisserons asservir par elle ou est-ce que nous en ferons un usage libre, digne et respectueux ? Nous sommes ainsi

<sup>11</sup> Communiqué du 1.9.1995 du Conseil de l'Eglise protestante genevoise, pour fonder le refus d'instituer des célébrations de bénédiction pour les couples homosexuels.

appelés à nous interroger sur ce que nous cherchons dans la sexualité, ce que nous y exprimons, sur notre manière de nous y investir.

Dès lors, sous le signe de ces questions-là, les clivages entre la sainteté et l'abomination ne se définiront plus selon les orientations sexuelles, mais bien plutôt selon l'usage bon ou mauvais, libre ou asservissant que nous ferons de la sexualité dans ses diverses orientations. Une telle perspective pourrait nous permettre de réguler la sexualité par un autre *tiers*, celui de la liberté ou de l'asservissement qui peut y régner. Et s'il faut parler de péché en matière de sexualité, c'est à cet endroit seulement qu'il serait légitime d'en parler : l'« abomination » du Lévitique, c'est l'usage asservissant de la sexualité, qu'elle soit hétérosexuelle ou homosexuelle.

d) L'Évangile : libérés *de* la sexualité – libérés *pour* la sexualité

C'est aussi à cet endroit que peut intervenir le message théologique que nous désignons par la catégorie de l'Évangile, de la bonne nouvelle, en tant que message de libération. Du point de vue de notre thème, ce message est d'abord le suivant : face à Dieu, je ne suis pas d'abord constitué par ce que je suis ou ne suis pas, par ce que j'accomplis ou n'accomplis pas sur le plan de mes pratiques sexuelles. Ma valeur ultime ne dépend pas de mes identités, de mes orientations, de mes expériences, de mes performances sexuelles. La reconnaissance dernière qui donne à ma vie un sens, une teneur, une consistance, ne dépend pas de ce qui me qualifie positivement ou négativement aux yeux du monde, aussi sous l'angle de mes orientations et pratiques sexuelles. Reçu, accepté et reconnu tel que je suis sous le regard gracieux de Dieu, je suis libéré de ce qui me définit dans mes appartenances, identités et exploits. Je suis libéré *de* la sexualité et non pas livré à elle comme lieu d'asservissement. Mais cela précisément me libère *pour* la sexualité : je peux la recevoir comme une dimension constitutive inscrite dans ma réalité corporelle, ma réalité de créature, dans laquelle il m'est donné de vivre en liberté, en inscrivant mes amours dans des rapports de confiance, de respect et de reconnaissance réciproque. C'est probablement cette liberté que l'apôtre Paul a voulu exprimer pour le couple en demandant que chacun confie son corps à la garde de l'autre, ce qui chez Paul signifie autant que confier sa personne tout entière à la garde de l'autre, si bien que : « Ce n'est pas la femme qui dispose de son corps, c'est son mari. De même ce n'est pas le mari qui dispose de son corps, c'est sa femme. » (1 Corinthiens 7, 4)

e) « Il n'y a plus ni hétérosexuel, ni homosexuel »

Pourrait-on imaginer que cette confiance réciproque, cette garde réciproque puisse valoir indépendamment des variétés d'orientation sexuelle ? Toujours est-il que Paul accepte d'envisager diverses possibilités pour

l'existence croyante, celle de se marier et celle de demeurer célibataire. Il envisage également la possibilité d'un mariage entre un croyant et un incroyant, entre une croyante et un incroyant. La liberté de la foi transcende les barrières sociales et culturelles, comme l'apôtre lui-même le rappelle à plusieurs reprises : « Il n'y a plus ni Juif, ni Grec ; il n'y a plus ni esclave, ni homme libre ; il n'y a plus l'homme et la femme ; car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus-Christ. » (Galates 3, 28) Cela n'implique pas que ces différences soient dépassées, niées, mais bien plutôt reconnues, acceptées comme non séparatrices, comme enrichissantes. Ne pourrait-on pas dès lors, contre Paul, certes, mais de manière somme toute assez paulinienne, compléter la liste, en disant : « ...il n'y a plus ni hétérosexuel, ni homosexuel » ? Pour le dire autrement, sous la forme d'une confession personnelle : « Je crois en un Dieu qui ne fait pas acception d'orientations sexuelles. »

#### 4. Ouvertures possibles

En conclusion, j'aimerais tenter de formuler quelques ouvertures possibles, de manière délibérément thétique, pour alimenter la discussion.

##### a) La part de la peur à l'égard de la sexualité

Le détour par l'ambiguïté de la sexualité, effectué au point précédent, nous permet une relecture critique : il se pourrait bien qu'à travers la peur de l'homosexualité comme désordre, comme égarement, qui s'exprime dans les condamnations bibliques, se dise une autre peur, plus fondamentale, la peur de la sexualité en tant que telle, constamment sujette à des débordements, des asservissements. Cela nous permettrait d'opérer une relativisation non seulement historique et culturelle, mais aussi psychologique des condamnations de l'homosexualité et nous rendrait en même temps plus attentifs aux dangers inhérents à la sexualité globalement, quelles que soient ses orientations et ses pratiques.

##### b) L'hétérosexualité n'est pas *la nature*

Si mes réflexions sont pertinentes et consistantes, il faut conclure qu'il est impossible de fonder théologiquement le caractère *naturel* (ou *créationnel*) de l'hétérosexualité. L'hétérosexualité n'est pas simplement *la nature*, et donc, pour le dire contre le texte de Romains 1, l'homosexualité n'est pas simplement *contre nature*. Le fait de parler ainsi de la nature et de la contre-nature est un fait *culturel*. La seule dimension anthropologique avérée est celle, faible, d'une relative normalité de l'hétérosexualité, et il ne saurait être question de l'ériger en normativité.

##### c) L'altérité de l'homosexualité comme chance pour la normalité hétérosexuelle

La relative normalité de l'altérité au sens hétérosexuel de la différence des sexes ne devrait pas conduire à l'exclusion de l'altérité marquée par les couples homosexuels. Il conviendrait bien plutôt que cette dernière soit saisie par les couples hétérosexuels comme une chance de reconsidérer ce qui est en jeu, de repenser les forces et les faiblesses, les dangers et les défis des relations hétérosexuelles et de faire le réapprentissage d'une altérité plus profonde, mieux reconnue.

Le seul fait d'être hétérosexuel ne garantit pas déjà le respect de l'altérité de l'autre.

##### d) Confier son corps à l'autre

Dans 1 Corinthiens 7, Paul invite l'homme et la femme à des rapports de réciprocité en les appelant tous deux à confier son corps, sa personne tout entière à la garde de l'autre. L'altérité mise en jeu dans de tels rapports de confiance réciproque ne dépend pas simplement de l'altérité inscrite dans la différence des sexes, et il se pourrait donc bien que la possibilité de se confier l'un à l'autre jusque dans son corps, sa sexualité, devienne un défi tout aussi pertinent pour les couples homosexuels que pour les couples hétérosexuels.

##### e) Institutionnalisations de l'ouverture

Comme je l'ai déjà dit plus haut, les relais socio-institutionnels font souvent ressortir les enjeux décisifs. Le projet fédéral de partenariat enregistré pourrait s'offrir comme une institutionnalisation de l'ouverture, comme une forme bienvenue de reconnaissance officielle des couples homosexuels. Tôt ou tard (et le plus tôt sera le mieux !), les institutions ecclésiales qui ne l'ont pas déjà fait ou qui ne l'ont fait que partiellement, devront elles aussi revoir avec courage et sérénité leur institutionnalisation des relations sexuelles. ✱

##### f) L'altérité de Dieu – qui casse les distances sociales

Ces institutions ecclésiales se souviendront, pour ce faire, de leur mission fondamentale : celle d'être des relais de l'altérité de Dieu telle qu'elle a été figurée dans l'enseignement et la pratique sociale de Jésus. Au nom du règne qui vient, il a pratiqué la solidarité avec les exclus, les impurs de l'époque. « En vérité, je vous le déclare, collecteurs d'impôts et prostituées vous précèdent dans le règne de Dieu ! » (Matthieu 21, 31) J'imagine mal que Jésus aurait exclu de cette promesse d'autres exclus.

✱ **Petit ajout 2021** : Cela signifie pour moi qu'après la votation fédérale du 26.09.2021, elles devront repenser leur théologie du mariage et leurs liturgies de manière à pouvoir célébrer, de manière libre et responsable, des bénédictions nuptiales pour couples homosexuels.